

Saint-Avé



ATLAS DE LA
BIODIVERSITÉ
COMMUNALE

Atlas de la Biodiversité Communale Plan d'actions annexe 2



01

Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

PAGE 4

- 1.1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance
- 1.2. Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU
- 1.3. Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville
- 1.4. Intégrer un volet biodiversité dans le projet Cœur de ville
- 1.5. Mettre en place une politique de l'arbre

02

Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

PAGE 10

- 2.1. Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de découverte de la commune
- 2.2. Établir des plans de gestion sur les boisements en propriété communale
- 2.3. Établir un plan de gestion des landes à l'échelle de la commune
- 2.4. Requalifier une friche urbaine et élaborer son plan de gestion
- 2.5. Poursuivre et renforcer la stratégie d'acquisition foncière
- 2.6. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

03

Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

PAGE 17

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires (y compris encourager les citoyens à réinvestir le domaine communal)
- 3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques
- 3.3. Soutenir les actions de GMVA sur des sites à enjeux de biodiversité
- 3.4. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics -
- 3.5. Mettre en place de l'écopâturage pour la gestion de certains espaces naturels communaux
- 3.6. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire



Atlas de la Biodiversité
Communale
Saint-Avé

LE PLAN D' ACTIONS POUR LA BIODIVERSITE

1. Connaître et intégrer la biodiversité dans l'aménagement

Description

Il s'agit d'identifier les démarches que la commune met en œuvre ou souhaite mettre en œuvre dans un avenir proche pour mieux connaître la biodiversité et intégrer sa préservation dans les politiques d'urbanisme (réglementaire PLU, SCoT, et opérationnel ZAC, opérations d'aménagement) et dans la planification (choix politique et stratégique).

Détail des fiches actions

- 1.1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance
- 1.2. Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU
- 1.3. Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville
- 1.4. Intégrer un volet biodiversité dans le projet Cœur de ville
- 1.5. Mettre en place une politique de l'arbre

1.1. Poursuivre l'amélioration de la connaissance

Avant toute action de protection et de préservation, il est nécessaire d'améliorer la connaissance de la biodiversité de son territoire et d'identifier les enjeux. La démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier de nouvelles espèces sur la communes et de nouveaux enjeux. Mais l'amélioration de la connaissance reste une démarche à réaliser en continu.

Pour cela, la commune a notamment établi une convention cadre avec Bretagne Vivante depuis 2013 pour l'élaboration d'un programme d'actions annuel lié à la gestion et la valorisation de la biodiversité dans les espaces publics de la commune. Quatre volets d'actions ont été déterminés :

- Conserver et gérer les milieux naturels de la commune, réservoirs de biodiversité
- Nature en ville : ancrer la ville dans son milieu naturel et sa géographie
- Nature en ville : promouvoir l'ingénierie écologique dans l'aménagement urbain
- Promouvoir une culture partagée de la nature en ville

De plus la commune peut s'appuyer sur les outils développés dans le cadre de l'Atlas de la Biodiversité Communale et notamment la plateforme participative du Parc naturel régional. Il s'agit de recueillir des données d'observations de citoyens afin d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre une politique en faveur de l'environnement, adaptée aux problématiques locales. Chaque citoyen est en mesure d'observer ce qu'il a sous les yeux et de transmettre ces précieuses informations. L'observatoire permet, en plus d'être utile à la collectivité en comblant les lacunes relatives à certaines espèces pouvant présenter un enjeu, de sensibiliser la population en la rendant actrice de sa biodiversité.

Ces données seront compilées au niveau local par le Parc naturel régional et Bretagne Vivante pour ensuite être transmises aux banques de données régionales (Biodiv'Bretagne) puis nationales (INPN/MNHN).

Priorité



Indicateurs

Nb de données
Nb d'espèces inventoriées
Indicateurs papillons

Delai de mise en oeuvre

En continu

Moyens

Convention financière avec
Bretagne Vivante

Mise en œuvre

- Renouveler la convention avec Bretagne Vivante et définir les inventaires à réaliser.
- Relayer des appels à contribution (avis de recherche par exemple). Les observations pourront être collectées sur la plateforme participative du Parc naturel régional : observation.parc-golfe-morbihan.bzh.
- Relayer les démarches régionales comme le comptage des oiseaux du jardin. Les observations sont collectées sur la plateforme participative observation.parc-golfe-morbihan.bzh.

D'après le diagnostic, une attention plus particulière pourra être portée sur le secteur ouest de la commune, qui manque de données.

Porteur de projet

Commune.

Partenaires :

Partenaires techniques : Bretagne Vivante, PNRGM

Partenaires financiers :

1.2. Renforcer la préservation de la biodiversité lors de la révision du PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'aménagement et d'utilisation des sols.

Il expose un diagnostic, établi selon les mêmes critères que pour les SCOT, et comporte un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable (PADD), des orientations générales d'aménagement et de programmation, un règlement ainsi que des annexes (servitudes d'utilité publique, inventaire du patrimoine culturel, etc...). Chacun de ces documents peut comprendre un ou plusieurs documents graphiques.

Le PLU de Saint-avé a été approuvé en décembre 2011, puis a été modifié en janvier 2013 et en décembre 2016. Le lancement de sa révision est envisagé au courant de l'année 2022.

La révision du PLU va permettre de renforcer la préservation des éléments constitutifs des trames naturelles de la commune et donc la préservation de la biodiversité.

Priorité



Indicateurs

Evolution des surfaces protégées et réglementées

Delai de mise en oeuvre

à 3 ans

Moyens

Intégré au coût de la révision du PLU

Mise en œuvre

- Intégrer l'ensemble des résultats de l'Atlas de la Biodiversité Communale dans le diagnostic et la définition de l'état initial de l'environnement,
- Actualiser l'inventaire des zones humides,
- Renforcer la protection du maillage bocager et de l'arbre en ville
- Renforcer la protection des mares identifiées sur la commune,
- Renforcer la protection des landes et des prairies naturelles avec une réglementation adaptée à leur gestion,
- Elaborer une OAP thématique «Trame verte et bleue et biodiversité»,
- Intégrer la trame noire,
- Etudier un coefficient de biotope.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Bureaux d'étude, GMVA, PNRGM, Bretagne Vivante, DDTM56

Partenaires financiers :

1.3. Expérimenter la désimperméabilisation et la renaturation d'espace en ville

Priorité



Indicateurs

Superficie désimperméabilisée

Delai de mise en oeuvre

6 ans

Moyens

à définir pour la phase d'étude et la mise en oeuvre

La désimperméabilisation des sols asphaltés ou bétonnés est un levier important pour renaturer les villes. Il est important de s'interroger sur l'imperméabilisation de certains types d'espaces au sein des aménagements publics ou privés, comme les voiries et leurs abords, les parkings, les abords de constructions, les places, les chemins, les pieds d'arbres, les cours d'école, etc....

Ainsi, la désimperméabilisation peut se faire sur le domaine public, et doit être pensée au moment des choix de réaménagement de certains secteurs. L'implication des habitants dans ces décisions va favoriser l'appropriation de ces nouveaux espaces de nature. Les surfaces qui présentent des contraintes en termes de fréquentation piétonne ou motorisée (parking, circulation douce, bord de voirie, ...) peuvent être équipées en matériaux perméables qui ne contraignent pas la circulation mais permettent l'infiltration de l'eau, l'installation des végétaux et de la petite faune.

De plus, pour atteindre l'objectif de « zéro artificialisation nette », des mesures ambitieuses vont être nécessaires. Au premier rang desquelles : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés.

Mise en oeuvre

- Identification d'un site d'expérimentation de la désimperméabilisation : dans un premier temps, il pourra s'agir de trottoirs, de zones de stationnements. Les potentialités sur le site de l'ancien Netto pourront être étudiés.
- Implication des acteurs autour de ce projet
- Communication et information

Porteur de projet

Commune, aménageurs...

Partenaires :

Partenaires techniques : GMVA, Bretagne Vivante, PNRGM.

Partenaires financiers :

1.4. Intégrer un volet biodiversité dans le projet Cœur de ville

Si Saint-Avé est reconnue pour sa qualité de vie et son développement équilibré, une réflexion est nécessaire pour relever les défis de demain. Imaginé comme un renforcement du centre-ville, le projet « Cœur de ville » vise à conforter l'identité du centre-ville. Il s'étend sur les rues Joseph Le Brix, de l'église, du 5 août 1944, du Dôme, Éric Tabarly et des Alizés et a été défini en concertation avec les Avéens.

Le projet offrira des logements pour tous et sera aussi un lieu d'animation avec des commerces, services, équipements publics et espaces de loisirs et de détente ouverts à tous. Environ 600 à 650 logements seront construits et les maisons individuelles côtoieront les petits collectifs.

Améliorer ou réintroduire de la nature en ville consiste à réintégrer le végétal et des milieux favorables à la biodiversité dans l'espace urbain : bâtiments, jardins, espaces verts, trottoirs, chemins, parkings, cimetières, bassins d'orages. Accompagnés de supports favorable à la biodiversité et d'une gestion adaptée à l'expression de la faune et de la flore sauvage, ces espaces deviennent le support d'une biodiversité ordinaire. Il est intéressant de rappeler les services rendus par la présence du végétal en ville sur le bien-être des habitants, l'épuration des polluants atmosphériques, la régulation microclimatique, l'atténuation des impacts de la luminosité en contexte minéral (problèmes de peau, de vue, ...), l'amélioration de la circulation de l'air en ville, ...

La réintroduction en ville de la nature, son hébergement, sa libre circulation passe par de nombreuses actions venant modifier, améliorer et corriger des aménagements passés, conforter des aménagements vertueux, et intégrer de nouvelles mesures dans les aménagements à venir. Ces aménagements peuvent nécessiter d'être accompagnés d'une concertation afin d'obtenir l'adhésion des riverains.

Priorité



Indicateurs

Inventaires de l'avifaune
Nb d'arbres et arbustes plantés

Delai de mise en oeuvre

En continu

Moyens

A intégrer dans la programmation, la conception et la réalisation du projet

Mise en œuvre

- Identifier la trame verte et bleue urbaine et identifier ses points noirs de fragmentation, analyser les fonctionnalités écologiques sur le secteur,
- Intégrer une démarche de résorption des points noirs de fragmentation de la trame verte et bleue urbaine dans le projet,
- Intégrer un objectif d'optimisation de l'emprise au sol du projet dans un objectif de limitation de l'imperméabilisation et de la préservation des sols,
- Intégrer les éléments de nature existant dans le projet, favoriser la végétalisation,
- Intégrer la préservation de la biodiversité existante dès la phase chantier : planifier cette étape à travers un plan d'organisation environnementale de chantier (zones d'implantation, planning d'intervention, gestion des pollutions, des sols, des risques pour la faune...)
- Installer des supports pour accueillir la biodiversité dans le projet et les bâtiments,
- Favoriser des clotûres perméables à la petite faune

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : GMVA, PNRGM, Bretagne Vivante...

Partenaires financiers :

1.5. Mettre en place une politique de l'arbre en ville

Priorité



Indicateurs

Evolution des linéaires protégés, des linéaires disparus

Plantation d'arbres

Delai de mise en oeuvre

à 6 ans

Moyens

Coût à intégrer dans chaque étude et chaque aménagement

L'arbre en ville rend de nombreux services à l'homme. Il héberge aussi une faune, une flore très variée. Certains arbres sont liés à des aménagements urbains contemporains et rempliront un rôle de plus en plus important dans le temps, mais d'autres sont déjà anciens et sont de formidables atouts pour une zone urbaine. Lorsque l'on parle d'arbres têtards épargnés par l'extension urbaine, l'enjeu est encore plus fort. En effet ils sont probablement ce qui se fait de mieux en terme d'habitats arborés pour la biodiversité, et le temps pour les remplacer pleinement est très long.

L'arbre sous la forme de linéaire, et plus particulièrement la haie bocagère, est un lien très fort entre l'urbain et rural en ce qu'il permet comme circulation des espèces.

Actuellement, la réflexion engagée par la ville sur le site du Boulodrome intègre une approche de la gestion de l'arbre, avec notamment une réflexion sur l'anticipation de la sénescence, l'organisation des coupes, le choix des espèces pour les plantations. La démarche menée sur ce site doit permettre d'étendre la stratégie à l'ensemble du territoire communal, afin de définir une politique de l'arbre.

De plus, la ville souhaite engager une réflexion sur sa compensation carbone. Or la plantation d'arbres figure parmi les principaux mécanismes de cette compensation.

Mise en œuvre

- Poursuivre la démarche engagée sur le site du Boulodrome (1258 arbres replantés),
- Renforcer la préservation du patrimoine arboré de la commune dans le Plan Local d'urbanisme,
- Elaboration d'une charte de l'arbre servant à prévenir les dégâts et à inciter les concessionnaires à appliquer les règles de gestion pérenne de l'arbre.
- Elaborer un plan de gestion visant à mettre en place une gestion du patrimoine arboré communal instaurant une vraie stratégie de la gestion du patrimoine existant dans le temps, et instaurant son renouvellement.
- Concilier la préservation des arbres morts (refuges de biodiversité) et les contraintes de sécurité.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Bretagne Vivante, PNRGM, Clim'actions

Partenaires financiers :

2. Maintenir et restaurer les espaces naturels et la biodiversité locale

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour intégrer la préservation de la biodiversité notamment dans les opérations de gestion du territoire, en propre ou en conventionnement.

Détail des fiches actions

- 2.1. Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de découverte de la commune
- 2.2. Établir des plans de gestion sur les boisements en propriété communale
- 2.3. Établir un plan de gestion des landes à l'échelle de la commune
- 2.4. Requalifier une friche urbaine et élaborer son plan de gestion
- 2.5. Poursuivre et renforcer la stratégie d'acquisition foncière
- 2.6. Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

2.1. Poursuivre la mise en valeur et la gestion des sentiers de découverte de la commune

Priorité



Indicateurs

km de sentiers
nombre de panneaux
d'information

Delai de mise en oeuvre

en continu

Moyens

20 000€ par an

Saint-Âvé regorge d'endroits propices à la randonnée : 60 km de sentiers, des bois, des rivières, des chapelles, des manoirs, qui reflètent la qualité paysagère du territoire. Partez sur les chemins à la découverte de ces richesses !

Saint-Âvé est traversée par la Voie verte. Réservée aux piétons et vélos, elle permet de relier Saint-Âvé à la gare et au centre-ville de Vannes au sud, et aux communes voisines au nord. Son tracé reprend en grande partie celui de l'ancienne voie de chemin de fer, supprimée en 1946.

Pour l'entretien de ses sentiers de randonnée, la ville a une convention avec l'association Mil'Pat Avéen.

Mise en œuvre

- Poursuivre la démarche de mise en valeur et de gestion des sentiers de découverte de la commune
- Poursuivre la démarche d'acquisition foncière pour pérenniser l'existence des sentiers
- Valoriser les sites par des panneaux d'information
- Etudier l'opportunité de créer un sentier au coeur des landes

Porteur de projet

Commune, Mil'Pat Avéen

Partenaires :

Partenaires techniques : GMVA, CD56, Mil'Pat

Partenaires financiers : CD56

2.2. Établir des plans de gestion sur les boisements en propriété communale

Dans le cadre du diagnostic trame verte du territoire, certains massifs et peuplements ont clairement été identifiés comme partie intégrante du bon fonctionnement de la trame verte et bleue, entre autres du fait de leur contexte géographique et/ou de leur typologie. Certains types de peuplements vont quant à eux être recherchés pour leur caractère privilégié d'habitat forestier.

Les boisements les plus favorables à l'accueil de la biodiversité répondent à plusieurs critères. Les plus recherchés sont les boisements historiques, c'est-à-dire de plus de 150 ans, s'ils n'ont pas été impactés par la sylviculture (monoculture résineuse, travail du sol répété, gestion mécanisée). Ils doivent être considérés comme des foyers de biodiversité.

La ville est propriétaire de plusieurs boisements. Elle souhaite établir des plans de gestion sur ces espaces. Trois boisements ont été identifiés :

- le Boulodrome
- le bois de Kerozer
- le bois de La Gouarnaie.

Pour favoriser la biodiversité dans ces boisements, il sera intéressant de mettre en place des îlots de vieillissement et de sénescence. On estime qu'une espèce forestière sur quatre a besoin de ces vieux arbres pour réaliser tout ou partie de son cycle de vie. On y trouve flore, bryophytes, champignons, insectes, chauvessouris, oiseaux, reptiles, amphibiens ou encore petits mammifères.

Il s'agira également d'aller vers la conversion des boisements monospécifiques vers des peuplements favorables à la biodiversité, d'essences locales et plurispécifiques.

Priorité



Indicateurs

nombre de plan de gestion réalisés

Delai de mise en oeuvre

à 3 ans et à 6 ans

Moyens

2 000€ par an

Mise en œuvre

- Poursuivre la démarche engagée sur le site du Boulodrome
- Etablir un état des lieux des deux autres boisements,
- définir le plan de gestion de ces trois sites,

Le phasage suivant est prévu :

1. le boulodrome,
2. le bois de Kerozer,
3. le bois de la Gouarnaie

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, Bretagne Vivante, Clim'actions

Partenaires financiers :

2.3. Établir un plan de gestion des landes à l'échelle de la commune

Priorité



Indicateurs

Evolution des surfaces de typologie de landes
Nombre espèces indicatrices
Nombre de papillons

Delai de mise en oeuvre

à 3 ans

Moyens

10 000 € par an

Le territoire communal comporte de vastes secteurs de landes secondaires ou de landes boisées, notamment un secteur s'étalant sur environ 150 hectares au nord de la commune de Saint-Avé. Situé sur les derniers replis sud des reliefs des Landes de Lanvaux, il s'étire entre le Camp de César, à l'Est, et le lieudit Kerbotin, à l'Ouest. Certaines parcelles, propriété de la commune, sont gérées depuis 2016 par les services de la ville, dans une volonté de restauration des milieux naturels et paysagers de landes basses xérophiles à bruyères sur les conseils de Bretagne Vivante.

Le travail d'inventaire des sites remarquables, réalisé lors de l'élaboration du schéma départemental des espaces naturels sensibles, a permis d'identifier le site de la « lande de Kerbotin et du Camp de César » comme présentant un intérêt écologique élevé. La labellisation Espace Naturel Sensible du Département de 4 parcelles de ce site permet l'amélioration des connaissances naturalistes et une gestion concertée et évaluée.

La commune de Saint-Avé, consciente de l'importance des habitats de landes sur le plan environnemental et écologique, souhaite le valoriser et le promouvoir auprès d'un large public tout en respectant les particularités de ce milieu exceptionnel et son intérêt écologique.

Mise en œuvre

- Poursuivre l'amélioration des connaissances naturalistes du site de la « lande de Kerbotin et du Camp de César » et des techniques de gestion du patrimoine naturel,
- Elaborer un plan de gestion pour la préservation d'espèces ou d'espaces à fort enjeu patrimonial,
- Etendre ce plan de gestion à l'ensemble des sites de landes de la commune,
- Communiquer auprès des propriétaires privés sur l'intérêt des landes et sur l'entretien à réaliser,
- Accueillir le public pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement,
- Poursuivre la démarche d'acquisition foncière sur les sites à enjeux,
- Développer le classement en Espaces Naturels Sensibles.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Département du Morbihan, Bretagne Vivante, CBNB, RTE, CD56

Partenaires financiers : CD56

2.4. Requalifier une friche urbaine et élaborer son plan de gestion

Priorité



Indicateurs

Inventaires faune
Inventaires flore

Delai de mise en oeuvre

à 3 ans

Moyens

Etude : 54 000 €

Le périmètre de la ZAC de Beau Soleil à Saint-Avé repose dans sa partie Nord-Est sur une ancienne carrière. La Ville souhaite aménager cet espace, pour offrir aux habitants un parc paysager, trame verte entre la future ZAC Coeur de Ville, et l'éco quartier de Beau soleil. Mais les activités industrielles du passé (exploitation minérale jusqu'en 1952, installation par l'armée d'un dépôt de munitions jusqu'en 1965, puis décharge sauvage jusqu'en 1987) ont laissé des traces. Souillées par les hydrocarbures, l'huile de vidange, des métaux, les terres sont partiellement polluées.

L'objectif est de déterminer précisément l'emprise de la pollution, d'évaluer les impacts sanitaires et environnementaux puis d'élaborer un plan de gestion permettant de rendre compatible la nature des sols aux usages futurs. L'aménagement projette la construction de logements neufs et d'équipements publics associés (voirie, stationnements aériens), la réalisation d'un parc paysager et d'un espace de jeux et de rencontre.

L'objectif est également d'optimiser la gestion des terres polluées en présence, d'assurer un suivi à long terme de la pollution et de l'évolution des milieux naturels.

Mise en œuvre

- Le bureau d'étude missionné pour la réalisation d'investigations complémentaires devra :
 - Déterminer les limites de l'ancienne carrière et l'emprise du secteur impacté par des terres polluées
 - Caractériser le niveau d'impact des matrices « eaux, sols et gaz du sol » ;
 - Evaluer les enjeux sanitaires, la biodiversité et les services écosystémiques de la zone et la continuité avec la nature proche
- Définir les mesures de restauration/gestion dans un plan de gestion du site permettant de répondre aux enjeux sanitaires et favorisant la biodiversité sur ce site
- Déterminer les mesures d'évaluation à mettre en œuvre

Porteur de projet

Commune, Bretagne Sud Habitat (aménageur)

Partenaires :

Partenaires techniques : ECR, Bretagne Vivante, service espace vert de la Ville

Partenaires financiers : Ademe, Etat

2.5. Poursuivre et renforcer la stratégie d'acquisition foncière

Priorité



Indicateurs

Superficie achetée

Delai de mise en oeuvre

En continu

Moyens

Selon les opportunités – entre 50 000 et 100 000 € par an

La gestion et maîtrise du foncier sont des outils clés dans la restauration et la préservation de milieux mais doit-être mobilisé de manière réfléchie et concertée.

Les démarches d'acquisition et de maîtrise foncière doivent répondre à des enjeux et à une cohérence de territoire. Une analyse préalable à l'occasion de la révision ou de la mise à jour des documents de planification peut-être une opportunité d'aborder cette question.

La priorité sera mise sur des éléments constitutifs de la trame verte et bleue ainsi que sur les milieux à forte naturalité ou biodiversité, mais toujours dans une logique d'enjeux de préservation ou de fonctionnalité.

Mise en œuvre

Acquisition de milieux prioritaires :

- landes
- prairies
- habitats humides
- haies anciennes

Acquisition de terres agricoles

Acquisition d'emprises des chemins de randonnées pour assurer leur pérennité

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Chambre d'agriculture, GMVA, Bretagne Vivante, CD 56, Mil'Pat

Partenaires financiers : CD56

2.6. Lutter contre les espèces envahissantes

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) est devenue un problème très important et fait l'objet d'un début de réglementation communautaire et nationale.

Par ailleurs l'Etat a adopté un plan d'action national qui repose principalement sur 2 types d'action : prévention (information et contrôles) et intervention (éradication et/ou limitation) et qui nécessite des actions locales (pour beaucoup départementales). La DREAL Bretagne, avec l'appui de la Région Bretagne, a initié en 2020 le travail de rédaction de la Stratégie Bretonne sur les EEE.

La commune est concernées par plusieurs espèces. Certaines font l'objet d'action comme : le Frelon asiatique ou le Sénéçon en arbre. La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan assure une coordination départementale des certaines actions. Des chantiers d'arrachages ont été organisées par la commune.

Pour répondre à l'enjeu des EEE, il est indispensable de mettre en oeuvre des stratégies dont l'un des aspects essentiels est la surveillance environnementale du territoire, la détection précoce des nouvelles espèces introduites ou des nouveaux espaces envahis et la réaction rapide. Fédérer un réseau de lutte contre les espèces exotiques envahissantes est une tâche complexe car touchant un large panel d'acteurs liés à différentes étapes de la lutte, des milieux variés autant privés que public, ... Pour autant c'est un élément structurant indispensable à la réussite d'une lutte coordonnée.

Priorité



Indicateurs

Nb d'action de lutte et de sensibilisation

Nb de communication (revue municipale, presse locale, site internet...)

Delai de mise en oeuvre

en continu

Moyens

2 000 € /an

Mise en oeuvre

- Poursuivre l'acquisition de connaissances
- Fédérer un réseau d'observateur locaux,
- Informer et sensibilier les habitants,
- Organiser des chantiers de lutte
- Etablir une liste d'espèces végétales prioritaires à planter

Porteur de projet

Commune, FDGDONM, FREDON Bretagne, fédération départementale des chasseurs du Morbihan

Partenaires :

Partenaires techniques : PNRGM, Bretagne Vivante, GMVA, Mil'Pat, Courir à Saint-Avé

Partenaires financiers :

3. Mobiliser les acteurs et concilier biodiversité et activités locales

Description

Il s'agit de définir les démarches que la commune met en œuvre et souhaite mettre en œuvre pour associer les citoyens et acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.

Détail des fiches actions

- 3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires (y compris encourager les citoyens à réinvestir le domaine communal)
- 3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques
- 3.3. Soutenir les actions de GMVA sur des sites à enjeux de biodiversité
- 3.4. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics -
- 3.5. Mettre en place de l'écopâturage pour la gestion de certains espaces naturels communaux
- 3.6. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

3.1. Poursuivre la sensibilisation et l'information auprès du grand public et des scolaires

La sensibilisation, l'information et l'éducation sont des conditions essentielles pour que le public soit motivé et concerné par la biodiversité. Ces actions permettent de proposer des temps de pédagogie et d'échanges en direct avec les convaincus et les curieux, des publics ciblés, et de présenter l'importance de la biodiversité aux acteurs du territoire. Le format peut varier afin de s'adapter au public et au contexte.

Il s'agit aussi d'inciter les habitants à accueillir la biodiversité chez eux. Une des premières causes de l'érosion de la biodiversité est la destruction des habitats souvent liée à l'urbanisation et l'artificialisation des sols. Accueillir la biodiversité chez soi, dans son jardin, au pied des murs, végétaliser davantage son habitat est un premier pas pour son retour. Il est donc nécessaire d'informer, de sensibiliser les habitants en les impliquant localement sur la richesse des organismes vivants qui les entoure et des services que ces derniers peuvent rendre à l'Homme.

Laisser la pelouse haute de plusieurs centimètres à certains endroits du jardin, installer des fleurs mellifères, laisser quelques tas de bois dans un coin du jardin, installer des nichoirs, sont des exemples de micro-habitats pour les insectes, les oiseaux, les reptiles et amphibiens, les mammifères. Leur présence améliorera la pollinisation des arbres fruitiers ou autres plantes à fruits et légumes, et pourra apporter de la nourriture autant à l'Homme qu'à la Faune.

Pour mobiliser le citoyen, de nombreuses solutions existent tant pour le grand public que pour un public scolaire qu'il est aisé de mettre en place dans sa commune et de diffuser grâce à un calendrier des événements communaux, aux journaux ou aux réseaux sociaux. Ce type de projet est l'occasion d'échanges et de rencontres, et les habitants et les scolaires découvrent ou redécouvrent la biodiversité de leur commune.

Priorité



Indicateurs

Nombre de délibérations du Conseil Municipal ayant trait à la biodiversité,

Nombre d'articles dans la revue, sur le site internet ou dans la presse locale

Delai de mise en oeuvre

à 3 ans et en continu

Moyens

0.5 ETP + 5 000€ par an

Mise en oeuvre

- Poursuivre les actions de sensibilisation en cours : installation de ruches, animations avec les scolaires ou l'ALSH autour de l'extraction du miel, expositions à la médiathèque sur la thématique de la biodiversité (abeilles, étoiles...), pose de gîtes à faune sur l'espace communal et le bâti communal, renouveler la convention avec Bretagne Vivante, réaliser des animations avec Bretagne Vivante ou avec le professeur taupe pour les scolaires, réaliser des conférences, publier des articles dans le magazine municipal, relayer les démarches régionales comme le comptage des oiseaux du jardin, favoriser les jardins partagés et les jardins citoyens (incroyables comestibles)...
- Engager de nouvelle action de sensibilisation : lancer le permis de fleurir, planter des arbres fruitiers, relayer le programme sauvage de ma rue, lancer le programme vigie-nature école, créer une rubrique biodiversité sur le site internet de la Ville, réaliser des ateliers participatifs : plantations arbres avec les enfants, fleurissement, taille des arbres fruitiers..., relayer des appels à contribution (avis de recherche par exemple) qui pourront être collectés sur la plateforme participative du Parc naturel régional : observation.parcgolfe-morbihan.bzh. réaliser un cycle de conférences sur la thématique de la biodiversité.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Bretagne Vivante, PNRGM, Associations Lycée agricole de Kerplouz, Etablissements scolaires, collectivités, écoles, acteurs du monde agricole...

3.2. Accompagner les propriétaires privés pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans leurs pratiques

Priorité



Indicateurs

Evolution des superficies en MAEC, en plan simple de gestion, en ORE

Delai de mise en oeuvre

à 6 ans

Moyens

2 000 € /an

L'Atlas de la Biodiversité Communale a permis d'identifier de nombreux secteurs à enjeux de biodiversité sur des parcelles privées. Il peut s'agir de boisement ou encore de prairies.

Différents outils peuvent être mobilisés pour favoriser la préservation de ces espaces et le maintien de pratique de gestion adaptée. On peut citer :

- les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques à destination des agriculteurs,
- les baux ruraux environnementaux,
- les plans simples de gestion forestière à destination des propriétaires forestiers,
- l'Obligation Réelle Environnementale,

Il s'agira pour la commune de faire connaître les enjeux de biodiversité du territoire, de sensibiliser les habitants et d'inciter les propriétaires privés à se rapprocher de structures accompagnatrices pour leurs projets.

Mise en œuvre

- Diffuser la connaissance et relayer l'information auprès des propriétaires, des habitants, mais aussi des acteurs institutionnels,
- Sensibiliser les habitants et propriétaires privés, notamment les propriétaires de landes et prairies
- Organiser des réunions d'informations
- Communiquer via le site internet et la revue municipale

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Chambre d'Agriculture du Morbihan, CFPF, notaires, GMVA,

Partenaires financiers :

3.3. Soutenir les actions de GMVA sur des sites à enjeux de biodiversité

La loi NOTRe a confié à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération la compétence sur la Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). De plus, l'agglomération est propriétaire de certains secteurs, dont le secteur du Lanmen. A ce titre, plusieurs enjeux de biodiversité identifiés sur la commune sont du ressort d'une mise en oeuvre intercommunale.

Au Lanmen, GMVA est propriétaire d'environ 50 hectares, dans un secteur présentant de forts enjeux de biodiversité. A ce jour, la gestion réalisée sur le site n'est pas formalisée dans un plan de gestion. Il serait intéressant de formaliser conjointement les objectifs de gestion et d'amélioration de la connaissance sur le site.

Le Liziec (ou ruisseau de Gouarnaie ou de Condat) est un petit bassin côtier d'une longueur de 21 km qui se jette dans la rivière de Noyal avant de rejoindre le Golfe du Morbihan. Il coule dans un bassin versant constitué principalement de prairies et de bois, avant de traverser la zone industrielle de Vannes dans sa partie basse. Classé en 1ère catégorie piscicole, il présente une vocation salmonicole intéressante du fait de son habitat diversifié. Le Liziec présente encore quelques obstacles à la circulation des poissons migrateurs, même si certains ont été supprimés par divers aménagements (château Liziec, ancienne pisciculture de la Gouarnaie, vanne de Saint-Nolff). Le premier obstacle infranchissable est situé actuellement au moulin de Tréalvé. Le Liziec présente une petite population de saumons sur sa partie basse ; il accueille également des lamproies marines et des anguilles.

De plus, GMVA est propriétaire de zones d'activités. Une harmonisation des gestions réalisées sur les cours d'eau présents dans ces secteurs est à rechercher entre la commune et GMVA.

Priorité



Indicateurs

A déterminer avec GMVA

Delai de mise en oeuvre

A 6 ans

Moyens

Contrat de bassin versant à préciser

Mise en oeuvre

Le Liziec

- Poursuivre les suivis des espèces migratrices
- Suivre le projet de réaménagement du moulin de Tréalvé
- Diagnostiquer les cours d'eau en amont du moulin pour identifier les sites potentiels de frayères
- Restaurer les zones de frayères si nécessaire
- Restaurer la rypisilve si nécessaire

Le Lanmen

- Engager avec GMVA une réflexion sur la gestion du site

Porteur de projet

GMVA

Partenaires :

Partenaires techniques : Commune, PNRGM, OFB, Fédération de pêche, Bretagne Vivante

Partenaires financiers :

3.4. Renforcer la gestion différenciée des espaces publics

Priorité



Indicateurs

Evolution des surface dans les quatre typologies d'espaces gérés

Delai de mise en oeuvre

A 6 ans

Moyens

Acquisition de matériel, formations agents, convention Bretagne Vivante, ETP

Le concept de la gestion différenciée a émergé dans les années 1990. Elle permet de gérer au mieux le patrimoine vert d'une ville en cohérence avec des objectifs précis et en tenant compte des moyens humains. Elle crée de nouveaux types d'espaces plus libres et correspondant à une utilisation contemporaine aux fonctions plus variées. La gestion différenciée assure ainsi un équilibre entre l'accueil du public, le développement de la biodiversité, et la préservation des ressources naturelles.

La commune de Saint-Avé s'est engagée dans la mise en oeuvre d'une gestion différenciée depuis de nombreuses années. Depuis 2014, la Ville entretient l'intégralité de ses espaces publics sans le moindre usage de pesticides. La Région Bretagne lui décerne le label « 0 phyto » en 2015.

Chaque coin de verdure a donc été défini et inventorié par rapport à son usage (balade, sport, loisirs familiaux ou festifs...) et au rendu visuel attendu (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...). Ainsi, le service espaces verts de la Ville applique une nature de soins (désherbage, tonte...) et une fréquence d'intervention particulières aux différents espaces. Il ne s'agit pas de moins les entretenir, mais d'intervenir d'une autre manière.

Mise en œuvre

Quatre types d'espaces verts ont été répertoriés sur la commune. À chacun d'eux correspond un protocole d'entretien spécifique :

- **Les espaces soignés** sont structurés et mis en scène. Le fleurissement est horticole, c'est-à-dire que les plantes sont sélectionnées pour leurs aspects esthétiques. La végétation spontanée n'est pas tolérée.
- **Les espaces d'accompagnement** sont des espaces collectifs accompagnent les lieux de vie, comme certaines rues, lotissements et squares. Ils ont un usage récréatif et cherchent à offrir aux usagers un cadre de vie agréable. La végétation spontanée est tolérée mais maîtrisée, le gazon est fleuri. Quelques espèces végétales sont plantées et viennent compléter les fleurs et plantes déjà présentes.
- **Les espaces rustiques** privilégient la végétation spontanée et la biodiversité. La flore sauvage est tolérée, sinon encouragée, sur les allées et certains espaces verts.
- **Les espaces naturels** ont une fonction écologique très forte. La nature s'y développe pour accueillir des espèces végétales et animales qui avaient disparu, pour protéger les zones humides et les cours d'eau. La végétation spontanée est la règle.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : Bretagne vivante, ESAT

Partenaires financiers :

3.5. Mettre en place de l'éco-pâturage pour la gestion de certains espaces naturels communaux

Priorité



Indicateurs

Superficie en éco-pâturage

Delai de mise en oeuvre

A 6 ans

Moyens

Clôtures

A définir selon mode de gestion retenu

Initiée au milieu des années 70, la pratique de l'éco-pâturage se développe en France de manière exponentielle depuis le début des années 2000. Cette méthode d'entretien des espaces paysagers à l'aide d'animaux patrimoniaux à forte adaptabilité, trouve les raisons de son succès dans sa capacité à répondre aux enjeux sociétaux de demain : préservation de l'environnement et de la biodiversité, création et renforcement des liens sociaux ainsi que la préservation des ressources financières des organismes.

L'éco-pâturage est aujourd'hui une méthode d'entretien des espaces paysagers incontournable pour tout organisme (public ou privé) qui souhaite renforcer sa responsabilité sociale.

La ville de Saint-Avé souhaite mettre en place de l'éco-pâturage pour la gestion de certains de ces espaces naturels.

Mise en oeuvre

- Identifier les terrains pour développer la pratique de l'éco-pâturage : réaliser une cartographie des terrains éco-pâturables en hiérarchisant son ou ses choix en fonction d'objectifs principaux recherchés tout en intégrant les aspects techniques, pédagogiques et sociaux.
- Choisir l'espèce adéquate en fonction des terrains préalablement sélectionnés.
- Adapter le chargement et concevoir le plan de pâturage.
- Installer les équipements en adéquation avec les animaux qui seront utilisés et en tout premier lieu la clôture.
- Choix d'un mode de gestion adapté à son projet. Ce choix devra s'intégrer dans les contraintes techniques, organisationnelles et financières propres à chaque organisme.
- Préparer des actions de communication et de pédagogie.
- Développer l'acquisition des compétences techniques, telles que l'observation de l'état des animaux, la manipulation d'un cheptel, la compréhension des mécanismes du parasitisme, la gestion de l'herbe ou les spécificités des races anciennes.
- Déterminer les rôles et responsabilités de chaque partie prenante et les formaliser au travers un document contractuel.

Porteur de projet

Commune

Partenaires :

Partenaires techniques : A définir

Partenaires financiers :

3.6. Réduire la pollution lumineuse et préserver la trame noire

Priorité



Indicateurs

- Proportion d'éléments de la trame verte et bleue perturbés par la pollution lumineuse réhabilités
- Surface de milieux naturels, semi naturels qui ne sont plus soumis à la pollution lumineuse (linéaires boisés, boisements, zones humides, mares, landes, prairies)
- Puissance totale en kWh des installations d'éclairage
- Nombre de secteurs dont l'éclairage public a été rénové (changement de technologie) en fonction des enjeux de pollution lumineuse identifiés (sécurité routière, santé publique...)

Delai de mise en oeuvre

à 3 ans

Moyens

0.2 ETP

L'éclairage nocturne, public ou privé, engendre une perte d'habitats naturels, une fragmentation accrue et une mortalité directe pour les espèces vivant la nuit. A l'instar de la trame verte et bleue (TVB), conçue essentiellement pour les espèces diurnes, il est désormais nécessaire de préserver et de remettre en bon état les continuités écologiques nocturnes, dans un contexte de pollution lumineuse en constante progression.

Pour pouvoir agir concrètement face à la pollution lumineuse, favoriser sa prise en compte dans les documents d'urbanisme et avoir un support de pédagogie partagé, une identification fonctionnelle de la trame est nécessaire.

Des premières réflexions et actions ont été mis en place par la ville. Ainsi, elle a obtenu le label « Villes et villages étoilés » décerné par l'ANPCEN en 2021. Cette démarche est à poursuivre, notamment en s'appuyant sur les recommandations de l'ANPCEN.

Mise en oeuvre

- Identifier une trame noire à l'échelle de la commune et l'intégrer au plan local d'urbanisme
- Faire évoluer la programmation de l'éclairage public (mise en place sur les installations de limitation progressive en fonction de la luminosité et d'horloge d'extinction avec minuterie)
- Informer les habitants de la commune sur l'intérêt de réduire la pollution lumineuse, sensibiliser les entreprises privées des zones d'activités à la réglementation de l'éclairage de nuit, communiquer et sensibiliser les gestionnaires de copropriétés afin que l'éclairage soit limité et que les horaires soient ajustés sur ceux du secteur concerné de la commune
- Réaliser un cahier des charges techniques pour les éclairages extérieurs privés afin de limiter les horaires de fonctionnement, la quantité de lumière émise, la puissance installée ainsi que l'orientation des flux.
- Utilisation de la norme EN 13201 relative au niveau de performance photométrique de l'éclairage.
- Dans certains secteurs de la ville : mise en place de LED ambré (à spectre réduit) et modulation des horaires
- Etudier la mise en oeuvre d'une réglementation locale

Porteur de projet

Commune, entreprises, établissements publics, GMVA, CD56

Partenaires :

Partenaires techniques : ANPCEN, PNRGM, Bretagne vivante

FINANCEURS DU PROJET



AMBON



Ploeren

KER PLOEREN - MORBIHAN SUD



meurcon Pays des Sources



SAINT-AVÉ

SANT-TEVE



Surzur



PLESCOP

la vie... PLESKOB

ar vubez...



SULNIAC



LAUZACH



Sainte-Anne d'Auray



VILLE DE PLUNERET



VANNES

Rédaction et cartographie :

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan : Alexandre Crochu, Annaëlle Mézac, Bastien Moisan, David Lédan, Laurette Cervera, Maxime Le Roy, Marion Neymeyer et Xavier Blondel

Rédaction et relecture :

Mairie de Saint-Avé :



Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
Park ar Mor Bihan

8 boulevard des îles - CS 50213 - 56006 Vannes cedex
02 97 62 03 03 - contact@golfe-morbihan.bzh
www.parc-golfe-morbihan.bzh